

INNOVATION Un document confidentiel de l'inspection générale des finances et de l'inspection de l'éducation nationale

## Un rapport officiel dénonce l'inefficacité économique de la recherche publique

LE MONDE | 15.01.07 | 13h01

**E**n dépit des mesures prises depuis la loi sur l'innovation et la recherche de 1999, la valorisation de la recherche ne progresse pas en France depuis quinze ans. Les premières lignes du rapport d'enquête sur la valorisation de la recherche, réalisée par l'inspection générale des finances et l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, à la demande des ministres de l'économie et de l'éducation nationale, sont sans ambiguïté.

Des inspecteurs des deux administrations sous la supervision d'Henri Guillaume, inspecteur général des finances et ancien PDG de l'Agence nationale de valorisation de la recherche (Anvar), et Jean-Richard Cytermann, inspecteur général de l'administration, de l'éducation et de la recherche, et ancien directeur adjoint du cabinet de Claude Allègre au ministère de l'éducation et de la recherche, ont enquêté durant plusieurs mois pour dresser un état des lieux et le comparer à celui d'autres pays (Etats-Unis, Allemagne, Royaume-Uni, Belgique, Japon et Suisse).

Le rapport de 200 pages, dont *Le Monde* a eu connaissance, aboutit à un constat extrêmement pessimiste. Il a été réalisé à partir de données disponibles dans les institutions et d'enquêtes approfondies dans les établissements de recherche de Bordeaux, Lille-Compiègne, Grenoble, Nancy, Paris, Rennes et Toulouse. Aucune des quatre voies classiquement utilisées pour faire profiter le monde économique des résultats de la recherche publique n'a amélioré ses performances, malgré les politiques mises en place depuis quinze ans. Celles-ci n'ont fait qu'augmenter la dépense publique de recherche déjà très élevée en France. Elle a multiplié les intermédiaires, rendant un certain nombre de mesures contre-productives.

Première voie : les partenariats. Faire travailler ensemble laboratoires publics et entreprises est une bonne façon de partager et donc de diffuser le savoir. Or "le volume des contrats n'a pas connu d'augmentation depuis 1992 et tend même à diminuer en valeur réelle", constatent les auteurs. De 514 millions d'euros en 1992, il a baissé à 509 millions d'euros (corrigé de l'inflation) en 2004.

### DÉPENSES INÉGALEMENT RÉPARTIES

Ces contrats sont très inégalement répartis : 10 % des laboratoires font 90 % des contrats. Le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), dont les performances en matière de valorisation sont saluées tout au long du rapport, et les écoles d'ingénieurs concentrent 69 % des contrats bien qu'ils ne totalisent que 40 % de la dépense de recherche. Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et les universités, à l'inverse, n'engendrent que 24 % des contrats pour 45 % de la dépense.

Ce décalage ne serait pas dû au fait que le CNRS et les universités font davantage de recherche fondamentale et sont donc moins à même de bénéficier de contrats, comme on pourrait le penser. "Les laboratoires engagés dans la valorisation sont à l'origine de plus de publications dans les revues de recherche spécialisées", affirment les auteurs.

Ce moindre recours aux contrats se traduit aussi par une moindre participation aux programmes européens (qui imposent la mise en place de collaborations avec les entreprises). Si cet état de fait se prolongeait pour le 7<sup>e</sup> Programme cadre européen de recherche et développement (PCRD), "il conduirait à un retard de financement de plus de 1 milliard d'euros par rapport à leurs homologues allemands et de plus de 500 millions par rapport aux laboratoires britanniques".

La situation n'est pas plus brillante pour les brevets, deuxième voie de valorisation. Certes les laboratoires publics déposent de plus en plus de brevets, ne serait-ce que parce que ce chiffre est un indicateur de performances. Mais cette démarche, coûteuse, n'a pas permis d'augmenter le montant des redevances. Au contraire, celui-ci ne cesse de baisser depuis 2001. Les revenus de la propriété intellectuelle ne représentent que 1 % de la dépense publique de recherche en France, contre 3 % aux Etats-Unis et 5 % ailleurs en Europe. Et ces revenus sont de nouveau très concentrés.

Troisième voie : la création d'entreprises issues de la recherche publique. Le nombre de sociétés créées s'est fortement accru. "Le rythme annuel de créations a été multiplié par plus de trois entre le milieu des années 1990 et la période 1999-2002." Mais ces entreprises se développent lentement. "Seules 8,5 % des entreprises encore vivantes au bout de quatre ans ont un chiffre d'affaires de plus de 1 million d'euros ou emploient plus de 20 salariés." Les auteurs notent néanmoins que la jeunesse des entreprises ne permet pas d'avoir encore un jugement tranché.

Le secteur public n'est pas seul en cause. Les entreprises le sont aussi. Elles emploient peu de chercheurs universitaires (quatrième voie de valorisation). "Les ingénieurs recrutent des ingénieurs", ce qui ne favorise pas l'hybridation entre les deux cultures.

Une série de recommandations conclut le rapport, pour redéployer les aides actuelles de façon plus ciblée et plus efficace, mais sans qu'il n'en coûte rien de plus au pays. On n'en attendait pas moins de l'inspection des finances !

Annie Kahn

Article paru dans l'édition du 16.01.07

